5 février 2021 Français Original : anglais

## Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2021

Session virtuelle, 3-7 mai 2021 Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

Rapports: documents établis par les gouvernements sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement des travaux de normalisation des noms géographiques

## Rapport de la Norvège

## Résumé\*\*

On trouvera dans le rapport complet un aperçu des progrès accomplis et des faits nouveaux survenus en Norvège concernant les noms géographiques depuis la session de 2019 du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

Le premier point du rapport est consacré à l'examen de la récente révision dont a fait l'objet la loi norvégienne sur la toponymie et de ses effets sur la normalisation des noms géographiques à l'échelon des autorités municipales et dans d'autres domaines. Au titre de ladite loi, les municipalités se voient déléguer davantage de pouvoirs pour faciliter la normalisation des noms selon l'usage oral et écrit local, indépendamment des recommandations linguistiques. On trouve également au premier point des informations quant aux conséquences de la restructuration du service consultatif sur les noms géographiques, qui a également fait suite à la modification de 2019. Désormais, le service consultatif est administré par le Conseil de la langue norvégienne.

Le deuxième point du rapport concerne les effets de la réforme administrative de 2020, dans le cadre de laquelle le nombre de régions (comtés) est passé de 18 à 11 et celui de municipalités de 422 à 356.

Le troisième point du rapport concerne l'examen du service des noms géographiques placé sous la responsabilité de l'Autorité norvégienne de cartographie. Cette dernière est chargée d'héberger, de tenir à jour et d'étoffer le registre central des noms géographiques, qui compte 1 050 000 toponymes, dont certains ont

<sup>\*\*</sup> Le rapport complet (GEGN.2/2021/10/CRP.10) a été établi par Ingvil Nordland and Peder Gammeltoft (Norvège). Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd session 2021/.





<sup>\*</sup> GEGN.2/2021/1.

plusieurs formes écrites, ce qui porte le nombre total de noms géographiques à 1 075 000. S'ajoutent à cela les variantes orthographiques, portant le nombre total de formes de toponymes à 1 264 000. Au total, l'orthographe de 119 000 noms géographiques a été approuvée. Celle des autres noms sera déterminée selon la norme écrite en attendant de faire l'objet d'un examen particulier.

Le point quatre concerne d'autres activités entreprises en Norvège, notamment les préparatifs du Conseil de la langue norvégienne en vue du lancement d'une formation en ligne sur la normalisation des noms géographiques au niveau des autorités municipales. En outre, les archives toponymiques relevant des Collections de la langue norvégienne mettent actuellement en place de nouveaux services destinés à faciliter la normalisation des noms géographiques conformément aux recommandations B et C formulées dans la résolution 4 de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (voir E/CONF.53/3). Tous ces points sont brièvement exposés dans le rapport de la Norvège et feront chacun l'objet d'un rapport distinct, plus détaillé.

Le point cinq du rapport est consacré aux conséquences, du point de vue norvégien, que le règlement général de l'Union européenne sur la protection des données aura sur la collecte, l'enregistrement et la gestion des noms géographiques aux fins de la normalisation. Il apparaît que le règlement fait naître de graves problèmes en ce qui concerne la communication des informations relatives aux noms géographiques aux régulateurs et au grand public.

Le point six du rapport concerne les langues des peuples autochtones et minoritaires de Norvège, les Sâmes et les Kvènes, notamment les auditions consacrées aux noms officiels des Sâmes et des Kvènes pour la Norvège et les directives relatives aux règles d'orthographe.

Le point sept du rapport est consacré à la version révisée des directives toponymiques présentée par la Norvège en 2020 à la suite de la réforme administrative visée au point deux ci-dessus. Il est envisagé de procéder à une nouvelle révision en 2021.

**2/2** 21-01507